



## L'ACADEMIE FRANÇAISE APRES LA REVOLUTION FRANÇAISE (1789) DANS *SPRACHKULTUR IN FRANKREICH* DE RICHARD BAUM

---

**Félix Amoah Ph.D**

Department of French  
Federal University Lafia, Nasarawa  
Email: [dr\\_amoah@yahoo.com](mailto:dr_amoah@yahoo.com)

---

### Résumé

Ce travail s'agit de la Nation et l'Académie, les trois Académies en France et le Dictionnaire de la septième Edition 1877. Dès la fin de juin 1793 le vandalisme apparut. Et puis, juste après la suppression de tous les corps littéraires, l'Académie française était décrite par les novateurs comme le moins de ménagement. Le 8 août fut le jour d'apparition du Décret qui supprimait les Académies, et plus tard l'on retrouva les scellés mis dans la salle de l'assemblée particulière, où se trouvait une bibliothèque d'à peu près 600 volumes composant du travail de l'Académie, les portraits en grand de Richelieu et du chancelier Séguier, une vingtaine de bustes et quelques médailles.

### INTRODUCTION

A cette époque les titres de l'Académie, l'acte authentique de sa création en 1635, la suite glorieuse de ses délibérations, de ses assemblées, de ses élections, de ses Relations immédiates avec le Souverain, étaient ravagés par la Révolution sans considération ni respect. Le Directeur Morellet, qui jouait aussi la fonction de secrétaire à place de M. Marmontel, prit une démarche douteuse pour protéger les restes de monuments du génie de l'Académie. Celle-ci est justifiée par sa phrase ci-dessous: « A ces deux titres, je m'étois cru non seulement par les circonstances, mais même obligé de faire tous mes efforts pour sauver ces restes précieux, et je les avois emportés chez moi, dispose à les rendre lorsque quelque autorité les demanderait, démarche qui dans ces temps malheureux, n'étoit pas sans quelque danger » (R. Baum, *Sprachkultur in Frankreich*, Bonn, 1989, p.83).

### La Nation et L'Académie

Au cours de la suppression des Académies, la nation a pris contrôle de leurs documentations. En plus, il y avait un exemplaire de Dictionnaire de l'Académie Française, sous forme de notes marginales et interlinéaires,

d'un travail dont l'Académie s'occupait il y a belle lurette pour une nouvelle édition de celui-ci.

La Nation a donc décidé de faire part, à des gens de lettres qui peuvent mettre au bout le travail non accompli. A savoir, la plupart de celles-ci sont les autres qui ont le secret de leur plan, et la clef de plusieurs abréviations qui ne seraient pas faciles pour d'autres. Bien plus, pour ce qui concerne le choix d'une compagnie de libraires, capable de donner une édition parfaite pour l'exécution autant que pour la rédaction, il faut que le manuscrit soit déplacé. Le comité, qui joue le rôle de dépositaire, doit recevoir une autorisation de la Convention nationale afin qu'il puisse envoyer ce dépôt (du manuscrit) un endroit le plus sûr. En effet, le Directeur, sous la direction du comité d'instruction publique, annonce le projet de décret suivant. « Art. 1. L'Exemplaire du Dictionnaire de l'Académie Française, chargé de notes marginales et interlinéaires, actuellement déposé à la Bibliothèque du comité d'instruction publique, sera remis aux libraires Smits, Maradan et Compagnie, pour être par eux rendu public après son entier achèvement.

Art. 2. Lesdits Libraires prendront avec des gens de Lettres de leur choix les arrangements nécessaires pour que le travail soit continué et sans délais et terminé dans dix mois au plus tard. Art.3. L'Edition sera tirée à quinze mille exemplaires. etc.... (R. Baum, SK, p.87). Le premier et le plus important de ses objets est son dictionnaire. Les académiciens, étonnés des fautes, des omissions, des négligences de leurs prédécesseurs y compris Voltaire qui voulait apporter le premier sa tâche à l'Académie, et obtenir de l'émulation particulière se que lui eut refusé l'indifférence générale), sentirent que le dictionnaire ne pouvait, en cet état, être livré au public, sans exposer l'Académie aux plus grands reproches, et surtout au ridicule. Voilà la raison pour laquelle la nouvelle édition d'un ouvrage qui paraissait à peu près tous les vingt ans, se trouve en retard précisément à l'époque actuelle : ce qui montre aussi la faiblesse de l'Académie. Une autre fonction académique comprend les compliments aux rois, reines, princes, princesses, aux cardinaux, puis aux ministres etc. mais cette partie des devoirs académiques est largement diminuée. Ensuite, la dernière fonction est la distribution des prix d'éloquence, de poésie et de quelque autre.

### **Trois Académies en France**

Nous pouvons mentionner trois Académies en France, l'une occupée aux sciences, l'autre, aux recherches sur l'Antiquité, la dernière, à la Langue Française et au Goût. Toutes les trois ont été accusées d'aristocratie, et détruites comme des institutions royales. La République avait pour but de la détruire, afin qu'elle pût les recréer de nouveau. Pour la République il suffit d'avoir son "Institut des Arts et des Sciences" sous forme de sa Constitution, destiné, par son origine même, à soutenir la Liberté, à la fortifier, à la mettre au vu et au su de tout le monde comme la lumière.

Notons que la vérité et la justice sont les deux instruments à conduire le trois Académies, dans leurs travaux, leurs ouvrages, et leurs influences, qui font partie des causes qui ont largement mène la Révolution Française, en donnant à la France l'esprit qui l'a conduit à la République.

L'Académie de Sciences, souvent occupée de la nature et de ses lois, avait la charge aussi de pouvoir découvrir, dans ses recherches, la nature de l'homme, les droits de l'homme puis les lois de l'ordre social.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, travaillent la plupart du temps dans les ruines de l'Antiquité, pourrait en plus découvrir les monuments, les pensées, les lois, les sentiments de la République de la Grèce et de Rome. Car dans ces deux Républiques, l'Histoire a été définie comme une protestation du genre humain contre toutes les espèces de tyrans et de tyrannies.

Remarquons que parmi les trois Académies, l'Académie Française a assumé la plus grande fonction de faire changer le génie monarchique en esprit républicain. Bien sûr l'Académie, en protégeant le Roi, c'est elle-même qui a l'accès à ébranler le trône. Pourtant, elle a une autre fonction à remplir que celle là. Selon Richard Baum, soit d'une forme de statut, l'Académie Française était composée d'Hommes-de-Lettres, et de ce qu'on appelait grands Seigneurs : Ses Membres qui ont été considérés de même niveaux comme Académiciens, se virent aussi égaux comme des êtres : Mais ce qui est sûr, les futiles illustrations de la naissance, du plaisir et de la beauté s'effacèrent dans ce milieu d'égalité académique. A savoir, l'illustration réelle du savoir est plus vue par l'éclat et la solennité. Disons donc que cet entrainement de démocratie littéraire, était la base de la démocratie politique pratiquée par certains pays du monde.

## **DICTIONNAIRE DE LA SEPTIEME EDITION 1877**

L'Académie a pour but de donner des définitions claires, et précises à la liste des termes nouveau. Nous trouvons ce travail de l'Académie dans un grand nombre de mots que l'édition de 1877, avait laissés d'être définis d'une façon imparfaite, en plus les acquisitions récentes du vocabulaire. L'édition ci-dessus, ainsi que celles précédentes, indique trop souvent la signification d'un mot par le procédé de la synonymie. A savoir, c'est bien difficile de dire que les lexicologues acceptent l'existence de synonymes parfaits; ils cherchent toujours à expliquer pourquoi ceux-ci n'existent pas, et à leur avis il faut que chacun prenne le soin, de choisir entre divers équivalents d'un même terme. D'un autre côté, l'Académie a fait beaucoup d'efforts de pouvoir maintenir dans l'édition de 1931 certaines définitions de l'édition de 1877. Remarquons R. BAUM (*Sprachkultur in Frankreich*, Bonn 1989, page 157). Les mots comme «*Affront, Injure, Outrage; Blâmer, Improuver, reprendre, condamner; Chagrin (nom), peine, affliction, déplaisir; Chagrin (adj.) Mélancolique, triste, de fâcheuse, de mauvaise humeur* ». Chacun de tous ces mots garde son sens particulier. C'est pourquoi l'Académie a donc pris la charge de rectifier toute définition douteuse.

Concernant les termes grammaticaux, l'Académie adopte la nomenclature employée depuis 1910 dans toutes les écoles de France. En plus, la terminologie de l'édition de 1877, qui est pareille à celle de la célèbre grammaire de Noël et Chapsal, laissait à désirer, en certaines de ses parties. Notamment, pour démontrer les êtres et les choses, il y avait deux termes «*noms et substantif* » Ensuite, acceptons que la définition accordée au terme "substantif" n'est accessible à l'intelligence des enfants. Dans la catégorie des verbes, le terme de «*verbe actif* » démontre deux faits grammaticaux, d'ordre différent. Il s'oppose évidemment à "verbe passif", mais en cachette a "verbe neutre. Ce dernier même, très compréhensible quand il s'agit du genre des noms et des adjectifs, perd sa valeur quand il s'agit du verbe ; c'est pourquoi aucune des définitions attribuées à lui reste toujours floue. L'Académie a remplacé, en tête de chacun des articles concernant les êtres et les choses, grâce à son accord avec la nouvelle nomenclature. Substantif devient (s.), nom (n.), et dans les articles s'agissant de verbes, verbe actif (v. a), verbe neutre (v. n.), verbe transitif (v.tr.), verbe intransitif (v. intr.). En outre, elle a substitué l'appellation "complément" à celle de régime et celles de passé simple, passé composé à celles de passé défini, passé indéfini. Le terme gérondif dans les grammaires françaises du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup>, siècles se trouve

encore dans l'édition de 1835 avec la définition : Espèce de participe indéclinable auquel on joint souvent la préposition «En» (R. Baum, p.158). Ceci est employé comme ci-dessous.

En allant, en faisant. Contrairement, l'emploi de ce terme dans la grammaire française est révélé dans l'édition de 1877. Cependant, notons qu' «En forgeant on devient forgeron », est l'exactitude de l'équivalent du latin "Fabricando fit faber". Dans ce sens-là, qu'il serait juste de dire qu' «En forgeant» joue le rôle d'un participe présent? Peut-être non, c'est pourquoi l'Académie se donne la gêne d'employer de nouveau ce terme selon son ancienne définition. Sans doute, l'Académie française n'a pas pour but d'avoir le droit de reformer l'orthographe française, au profit de Lettrés du temps. Après, elle remarque son erreur, surtout au cours de la préparation de la quatrième édition, en 1762, sous la surveillance de l'abbé Olivet. Sur les 18000 mots que contient le dictionnaire, 8000 à peu près sont touchés par la réforme de l'abbé. Mais, plus tard, l'Académie a cédé d'aller plus loin avec sa réforme dans les nouvelles éditions. L'établissement de la tradition orthographique (malgré ses imperfections) mène le chemin à l'imprimerie des milliers de livres connus partout. Nous avons donc le devoir de la protéger, afin qu'un bien mince profit des habitudes séculaires et le désarroi dans les esprits soient évités.

## CONCLUSION

Certes, l'esprit du dictionnaire n'est jamais interrompu. L'Académie, en outre, est restée fidèle après la Révolution à son principe qui n'est que de faire, non pas un dictionnaire étymologique et historique de la langue, mais celui de l'usage. Sa fonction est donc de constater et enregistrer le bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont le souci d'écrire purement le français. Etant plus concerné à cet usage, la Compagnie le défend à même temps contre les problèmes de corruption, trahison, ainsi que l'enhavissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qui pourraient surgir de temps en temps à l'intérêt du commerce, de l'Industrie, des sports, de la publicité et ainsi de suite. Jusqu'à ce jour, elle fait certains changements dans l'écoulement de la langue, et il permet tout ce qu'il faut pour se modifier au jour le jour à la manière des organismes vivants, de rester elle-même et de garder absolument son esprit. A savoir, le but précis du dictionnaire est, selon le point de vue de la Compagnie, de présenter le moyen actuel de la meilleure langue française et de rappeler un moment de son histoire.

A ce jour, les personnages auxquels l'Académie doit rendre un hommage sans réserve sont M. Alfred Renbelliau, de l'Institut, secrétaire de la Commission du dictionnaire (dix-septième édition), qui a mis au service du travail de révision sa longue expérience et la sûreté du goût le plus délicat, en plus à ses collaborateurs, notamment M. Léopold Sudre, le savant grammairien, et Mlle Durez.

## **REFERENCES**

- BALIBAR R. (1985), L'institution du français. Essai sur le Colingisme des Carolingiens à la République, Paris : Presses Universitaires de France.
- BEAUCE T. (1988), Nouveau discours sur l'universalité de la langue française, Paris : Editions Gallimard.
- BRUNOT F. (1967), Histoire de la langue française, Tome VIII, Paris : Armand Colin.
- CHAURAND J. (éd.) (1999), Nouvelle histoire de la langue française, Paris : Le Seuil
- ECO U. (1994), La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne, Paris : Le Seuil.
- BAUM R. (1989), Sprachkulturim Frankreich, Bonn.